

# NORMES EUROPÉENNES ET RÉGLEMENTATION

---

## Équipements de protection individuelle

---

### EPI - Élémentaires

---

## PROTECTION DU GENOU

### **EN 14404** Protection des genoux pour le travail à genoux

La norme **EN 14404** spécifie les exigences relatives aux protections des genoux pour toutes les activités professionnelles qui nécessitent de travailler à genoux.

#### **La norme définit...**

##### • 4 Types de protections :

- **Type 1** : Protections des genoux qui sont indépendantes de tous vêtements et sont fixées autour de la jambe.
- **Type 2** : Mousse plastique insérée dans des poches sur les jambes de pantalon.
- **Type 3** : Équipements qui ne sont pas fixés au corps mais mis en place lors du déplacement de l'utilisateur. Ils peuvent être prévus pour chaque genoux ou pour les 2 genoux ensemble.
- **Types 4** : Accessoires ayant des fonctions supplémentaires, tel qu'un cadre aidant à se relever ou à s'agenouiller.

##### • 3 Niveaux de protection :

- **Niveau 0** : sols plats – pas de résistance à la pénétration exigée.
- **Niveau 1** : sols plats – résistance à la pénétration d'au moins 100 N.
- **Niveau 3** : conditions difficiles, résistance à la pénétration d'au moins 250 N.

La norme fixe des valeurs minimales pour les dimensions des zones de protection ainsi que des exigences mécaniques (consistance, répartition de pression... ), des exigences de confort (fixation... ) et des obligations de marquage.

#### **REMARQUE : Quelles sont les obligations des employeurs ?**

- L'obligation de respecter les normes en matière de sécurité au travail.
- Le fait d'équiper les salariés uniquement avec des protège-genoux certifiés par la norme **EN 14404**.